



Communiqué de presse
Le 28 septembre 2017
Courbevoie, Senlis.

Un nouvel outil pour exploiter le potentiel de la « robotique collaborative » et en structurer ses usages

La FIM, le Symop, le Cetim et l'UNM rappellent la nécessité d'accompagner la diffusion de la « robotique collaborative » dans l'Industrie française et saluent la parution du Guide Ministériel de prévention relatif à la mise en œuvre des applications collaboratives robotisées.

L'évolution des outils technologiques (matériels, logiciels...) à disposition pour concevoir et intégrer la sécurité ont contribué au développement de systèmes robotisés collaboratifs. La proximité Opérateur-Robot et la nouveauté des situations de travail interactives, nécessitent de maîtriser la sécurité de l'opérateur à chaque phase d'utilisation du système.

À cet effet, la FIM, le Symop, le Cetim et l'UNM se félicitent de la parution du Guide de prévention nationale relatif à la mise en œuvre des applications collaboratives robotisées, fruit d'un groupe de travail placé sous l'égide du ministère du Travail. Depuis 2016, organismes de prévention (INRS, Eurogip), organismes d'inspection, organisations professionnelles (FIM, Symop, Coprec), experts industriels (fabricants, intégrateurs et utilisateurs), un centre technique (Cetim) et un bureau de normalisation (UNM) ont en effet œuvré à son élaboration.

Ce guide présente le cadre réglementaire et normatif actuel permettant l'installation d'applications collaboratives robotisées en France. Il insiste plus particulièrement sur chaque phase de mise en œuvre (intégration, prévention à la conception, exploitation & maintenance) d'une cellule robotisée permettant le travail d'un opérateur et d'un robot dans un espace de travail commun. Il donne enfin l'exemple de la mise en place d'un cas d'application en décrivant les principales mesures techniques de sécurité sélectionnées en adéquation avec les besoins industriels. Cet exemple est issu des travaux amont menés par le Cetim en partenariat avec l'entreprise Einéa.

L'introduction de ces nouvelles technologies robotisées et la conception des solutions d'applications collaboratives doit placer l'enjeu de sécurité au premier plan de la démarche. Grâce à ce guide, l'industrie française se dote d'un nouvel outil pour exploiter le potentiel de la « robotique collaborative » et en structurer ses usages.

La « robotique collaborative », une technologie stratégique pour l'Industrie

La mise en place de postes de travail collaboratif homme-robot augure de nouvelles perspectives pour l'Industrie française.

Elle permet d'améliorer la flexibilité et la polyvalence de l'outil de fabrication en complémentarité des compétences de l'opérateur humain. L'application robotisée conçue pour un usage collaboratif apportera précision, endurance et effort là où l'opérateur capitalisera expertise, intelligence et décision.

Lien du Guide : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/outils-et-guides/article/robotique>

Focus sur la « robotique collaborative »

Couramment simplifiée sous l'appellation « robotique collaborative », la mise en œuvre d'une application collaborative robotisée dans l'Industrie traduit la possibilité pour l'Homme & le robot de pouvoir coopérer dans la réalisation d'une tâche de production en partageant un même espace de travail. Prise en charge par le robot des manipulations répétitives ou pénibles, partage du temps de travail sur une même pièce, assistance au geste... sont autant de configurations de travail interactives dans lesquelles le robot est un véritable outil mis au service de l'opérateur. Le segment de marché de la « robotique collaborative » est une réelle opportunité de flexibiliser les process de travail et d'améliorer l'ergonomie au poste opérateur.

A propos de la FIM

En charge des intérêts économiques et techniques des 25 professions qu'elle regroupe, la Fédération des Industries Mécaniques a pour objectif d'aider les mécaniciens à concevoir, produire et vendre en France et l'international. Elle intervient ainsi sur des sujets d'intérêt commun aux mécaniciens dont elle se fait le porte-parole auprès des structures professionnelles. Membre fondateur de l'Alliance Industrie du Futur et du GFI (Groupe des Fédérations Industrielles), la FIM, qui compte parmi les plus importantes fédérations professionnelles françaises, agit à ce titre dans le cadre plus large de l'industrie française. Elle est affiliée au Medef et à l'Orgalime (European engineering industries association) qui relaie son action à l'échelon européen.

www.fim.net

Contacts presse :

Anne Gleyze, 01 47 17 60 29, agleyze@fimeca.org
Isabelle Douvry, 01 47 17 60 30, idouvry@fimeca.org

A propos du Symop

Le Symop, organisation professionnelle des créateurs de solutions industrielles, a été fondé en 1907 et représente les entreprises fabriquant ou commercialisant des technologies et équipements pour la production industrielle (outils numériques pour la production, machines de production, équipements, composants et outillages, instruments de contrôle et de qualité et technologies robotiques). Toutes jouent un rôle stratégique dans la compétitivité industrielle nationale et internationale. Le Symop est membre de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) et membre fondateur de l'Alliance pour l'Industrie du Futur (AIF). Ses 270 industriels membres regroupent 16 500 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 2 milliards. Il est, en 2005, l'initiateur de l'opération « Robotcaliser - Robotiser pour ne pas délocaliser » et porteur du dispositif ROBOT Start PME qui accompagne 250 PMI dans l'acquisition de leur premier robot. Il a lancé en 2012 l'action « Productivez ! - Réindustrialisez grâce aux machines et technologies de production ». En juillet 2015, il a été l'un des membres fondateurs de l'Alliance Industrie du Futur à laquelle l'État a confié la mise en œuvre du plan du même nom. En 2016, le Symop a publié son Manifeste pour l'investissement productif et interpelle les pouvoirs publics autour de 5 orientations pour penser et bâtir l'industrie de demain.

www.symop.com

Contacts presse :

Olivier de Catheu, 01 40 07 34 25, olivia.decatheu@comfluence.fr

A propos du Cetim, Innover en mécanique

A la croisée de la recherche et de l'industrie, le Cetim, institut technologique labellisé Carnot, est le centre d'expertise mécanique français. Outil R&D de plus de 7000 entreprises mécaniciennes, il compte 700 personnes dont plus des 2/3 d'ingénieurs et techniciens. Fédérateur de programmes innovants, il pilote de grands projets industriels ou R&D multipartenaires et ce sur 5 axes principaux : conception, simulation, essais - procédés de fabrication et matériaux - mécatronique, contrôle et mesure - développement durable - management et appui aux PME. www.cetim.fr

Contacts Presse :

Christophe Garnier, 03 44 67 32 65, christophe.garnier@cetim.fr

A propos de l'UNM

L'UNM, Union de Normalisation de la Mécanique, est le bureau de normalisation sectoriel du système français de normalisation, dans le domaine de la mécanique, du caoutchouc et de l'acier, travaillant par délégation de l'AFNOR. Agréé par le Ministère chargé de l'Industrie, le Bureau de Normalisation UNM a pour domaine de compétences, les produits sidérurgiques, les produits et techniques relevant des industries mécaniques et transformatrices des métaux et des élastomères (à l'exclusion des pneumatiques), ainsi que le soudage et ses applications.

Contact presse :

Marguerite de Luze, 01 47 17 67 88, m.deluze@unm.fr